

Formulaire de reprise d'activité dans les conditions fixées par la fédération au regard de la doctrine sanitaire de l'Etat

Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son signataire peut accéder à la pratique de son club à l'extérieur conformément à la Doctrine Sanitaire de l'Etat.

Le contexte actuel ne permet pas les contacts à ce titre les pratiquants s'engagent à respecter la distanciation physique.

Cette possibilité d'accès et les engagements pris par le ou la signataire de ce formulaire sont exclusivement réservés aux membres du club titulaires d'une licence en cours de validité à l'exclusion de toute autre personne.

Ce formulaire devra être signé à chaque fois que le licencié participera à une séance programmée par son club.

Par la présente :

-Il engage sa propre responsabilité et reconnaît que malgré la mise en oeuvre de ces moyens de protection, le Club ne peut lui garantir une protection totale contre une exposition et/ou une contamination par le Covid-19

-Il atteste avoir été informé que le Club s'est engagé à respecter les mesures édictées par le gouvernement pour freiner la diffusion du Covid-19 tout au long de la crise sanitaire actuelle

-Il s'engage à prendre toutes les précautions nécessaires à la protection de sa santé et de celle des autres personnes présentes dans l'espace de pratique extérieur et en dehors, notamment en respectant les gestes barrières ci-après rappelés

-Il s'engage à respecter les mesures de protection obligatoires ainsi que les mesures de protection préconisées par le gouvernement et en particulier celles édictées par le ministère des sports

- Il s'engage à informer le club de son état de santé où s'il a été en contact avec une personne malade

-Il s'engage à respecter les gestes barrières : document en annexe

L'association TEAMFF33 s'engage...

- Veiller au respect de la doctrine sanitaire de l'Etat (Guide du Ministère des Sports)
- Veiller à informer les pratiquants et les éducateurs de la reprise de l'activité et des contraintes liées à la mise en œuvre de la pratique à travers un affichage
- Favoriser les réunions de préparation en visio-conférence
- Veiller à la sécurisation de la pratique (un espace de 4m² par personne)
- Etablir un planning de reprise avec des créneaux horaires pour répartir les licenciés par groupe de 10 pers. max (encadrant compris) et pour éviter que les groupes ne se croisent.
- Prévoir les produits nécessaires pour désinfecter le matériel
- Prévoir masque ou visière pour le ou les encadrants de l'activité
- Si une phase d'accueil est organisée, la personne accueillant les licenciés doit porter un masque.
- Organiser l'espace et la circulation des personnes par un affichage
- Faire signer les formulaires de reprise d'activité
- Dans l'idéal, proposer un point d'eau à l'extérieur avec du savon pour permettre un lavage de main régulier ou une pompe de gel hydro-alcoolique.
- L'accès aux vestiaires est interdit, ainsi qu'aux sanitaires

Les sportifs et sportives s'engagent ...

- Reprendre l'activité seul ou avec au maximum 9 personnes (le groupe ne peut pas accueillir plus de 10 personnes)
- Respecter un espace de 4 m²/personne (distanciation sociale obligatoire) - Trouver un espace qui ne crée pas un regroupement d'autres personnes.
- Dans le cadre d'une séance proposée par le club, l'accompagnateur du licencié ne peut pas rester et regarder la séance.
- Dans le cadre d'une séance proposée par le club, respect de l'horaire qui a été attribué pour ne pas croiser les autres groupes, ne pas arriver plus de 10 min en avance même sur le parking
- Privilégier les transports individuels pour vous rendre au lieu de la séance.
- Départ immédiatement après le cours afin de ne pas croiser un autre groupe
- Venir à la séance proposée par le club déjà habillé en tenue de sport (pas d'accès aux vestiaires) - Veiller à avoir son propre gel hydro-alcoolique
- Prévoir une bouteille d'eau ou une gourde individuelle avec son nom dessus, dans un sac individuel comportant ses propres effets personnels
- Respecter les gestes barrières
- Ne pas prêter son matériel aux autres sportifs (serviettes, gants, protections, vêtements, gourdes, mouchoirs, petit matériel, etc...)
- Utiliser uniquement de son propre matériel et sa propre tenue (qu'il faut désinfecter après chaque entraînement, lavage à 60° minimum)
- Désinfecter le matériel pédagogique après utilisation (échelle d'agilité, cônes, cerceaux, petit matériel pédagogique...)

Les éducateurs, aux animateurs bénévoles et professionnels encadrant une activité sportive s'engagent ...

- Port du masque (ou visière) pour l'encadrant obligatoire - Veiller à avoir son propre gel hydroalcoolique
- Repréciser régulièrement les gestes barrières
- Être très vigilant pour que les contacts ne puissent pas avoir lieu (pendant la pratique et en dehors de la pratique), faire respecter les distances.
- La manipulation du matériel du club doit être exclusivement faites par l'encadrant.
- Désinfection du matériel pédagogique après utilisation (échelle d'agilité, cônes, cerceaux, petit matériel pédagogique...), prévoir des gants si possible.
- L'encadrant ne touche pas le matériel personnel des sportifs
- Accueil : culturellement au sein de notre famille disciplinaire le côté tactile est fréquent, cela implique des changements de comportements :
- Pas de bise
- Pas d'embrassade ou d'accolade

Aménagement de l'espace extérieur

- Mise en œuvre de l'activité quand les conditions climatiques le permettent
- Maximum 10 personnes, encadrement compris
- Veiller à ce que le sol soit adapté ou stable pour une pratique sportive sans risque de traumatismes - Trouver un espace isolé pour éviter des attroupements
- Prévoir un espace de 4m² par personne,
- Respecter une distance de sécurisation entre les espaces individuels de pratique
- Prévoir un sens de circulation
- Ne pas utiliser des vestiaires ni des douches
- En cas de blessure :
 - * Éviter les contacts directs
 - * Prévoir des gants et des masques pour pouvoir intervenir dans l'urgence
 - * Ne pas faire de soins
 - * Éviter les regroupements
 - * Faire appel aux secours si besoin urgent

Le licencié de manière individuelle s'engage ...

- Le formulaire d'activité définit les engagements du pratiquant au regard des règles fixées dans le cadre de la doctrine sanitaire de l'État et des conseils de l'État
- Le présent formulaire définit les conditions auxquelles son signataire peut accéder à la pratique de son club à l'extérieur conformément à la Doctrine Sanitaire de l'État.
- Le contexte actuel ne permet pas les contacts et à ce titre les pratiquants s'engagent à respecter la distanciation physique.
- Renseignements et signatures du document de présence à chaque séance sportive suivie.
- Cette possibilité d'accès et les engagements pris par le ou la signataire dans ce formulaire sont exclusivement réservés aux membres du club titulaires d'une licence en cours de validité à l'exclusion de toute autre personne
- Tout pratiquant désireux de participer à une pratique organisée par son club doit informer de son état de santé (Température éventuelle, contact avec des personnes atteintes du COVID19 etc.)

INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS
LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Éviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS

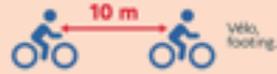


0 800 130 000
(appel gratuit)

Coronavirus COVID-19

Les bons réflexes à adopter

Respecter les règles de distanciation



Vélo, footing...



Marche



Statique

Éviter tout contact corporel



Respecter les règles barrières



Se changer et se doucher à domicile

Commencer par des activités extérieures



Renoncer (pour l'instant) aux compétitions



Renoncer aux manifestations comme les fêtes et les assemblées générales



Limiter à 10 personnes maximum les rassemblements

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS
COMMENT SE LAVÉ LES MAINS ?



30 secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.



Frottez-vous les mains, paume contre paume



Lavez le dos des mains



Lavez entre les doigts



Frottez le dessus des doigts



Lavez les pouces



Lavez aussi le bout des doigts et les ongles



Séchez-vous les mains avec une serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS
(INFORMATION IN FRANÇAIS)



0 800 130 000
(011-free)



REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES & RÉOUVERTURE DES CLUBS AFFILIÉS

Je reprends mon activité en toute sécurité !



Prenez connaissance du protocole de reprise édité par la Fédération et signez le formulaire.



Pour éviter les risques de blessures, Optez pour une reprise progressive



Respectez l'horaire et le lieu de la séance



Arrivez en tenue et ne prêtez pas votre matériel. Apportez votre gourde et votre gel hydro-alcoolique.



Respectez les distances et le sens de circulation.



Votre accompagnateur ne peut pas rester pour vous regarder. Le groupe est limité à 10 pers. max.



Respectez tous les gestes barrières. Dites «Bonjour» avec le salut de la SAVATE et de la CANNE



Lavez-vous les mains régulièrement et désinfectez le matériel utilisé.



Prenez votre douche à la maison, et une lessive à 60° est recommandée pour votre tenue.



REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES & RÉOUVERTURE DES CLUBS AFFILIÉS

Je réouvre mon club en toute sécurité !



Prenez connaissance du protocole de reprise édité par la Fédération et évaluez vos dispositions.



Favorisez les réunions de préparation en visio-conférences.



Informez vos adhérents de la reprise et communiquez le protocole par mail ou affichage.



Etablissez un planning pour éviter que plus de 10 personnes ne se regroupent



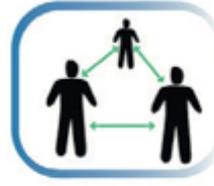
Mettez à disposition un point d'eau et du savon, ou du gel hydro-alcoolique



L'accès aux vestiaires est interdit.



Respectez tous les gestes barrières. Dites «Bonjour» avec le salut de la SAVATE et de la CANNE



Prévoyez un espace suffisant et faites respecter les distances



Si vous prêtez du matériel, désinfectez-le entre chaque utilisateur.

Téléchargez le protocole de reprise et obtenez plus de renseignements sur : www.ffsavate.com
Sous réserve des autorisations et des recommandations de la municipalité et des instances locales

Téléchargez le protocole de reprise et obtenez plus de renseignements sur : www.ffsavate.com
Sous réserve des autorisations et des recommandations de la municipalité et des instances locales